0350965J
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE LE LANDRY
29 AVENUE DE CORK
35207 RENNES CEDEX 2

Tel: 0299506626

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25-1

Annule et remplace l'acte n° 25 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023 Nombre de membres du CA : 24

Quorum: 13

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 26/01/2023 Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023 Numéro de la DBM : 2 Budget d'origine :

Budget primitif: [X]
Budget annexe: []
Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le CA vote La DBM (opc =5000 €)

Résultats du voteSuffrages exprimés :19Pour :19Contre :0Abstentions :0Blancs :0Nuls :0